

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DES ARTS (DDPA)

## Aide au financement d'un projet dans le domaine de la musique

### Dossier administratif :

- Demande manuscrite adressée à la DDPA
- Présentation du projet sur une vidéo de 3mins
- Un exemplaire du projet (Note partielle et audio)
- Curriculum vitae (chanteur, chef d'orchestre, poète, auteur, etc)
- Liens électroniques du porteur de projet.
- Registre de commerce.
- Numéro d'identification fiscale (NIF)
- Chèque barré.
- Précédent enregistrement sonore du projet artistique sur support DVD-Rom/Cd-Rom.
- Paroles de la/les chansons.
- Factures pro-forma de trois studios différents.
- Bilan comptable et financier avec 3 factures différentes.

### Dossier artistique :

- Fiche technique du projet artistique
- Liste nominative des musiciens et du distributeur, accompagnée de leur CV
- Inscription de la partition musicale/chanson/œuvre musicale au niveau de l'ONDA
- Autorisation de/des auteurs et ou des ayants droits pour les chansons et ou musiques reproduites.